

Mesures mondiales actuelles relatives aux DCP

Rachael Wadsworth (1)

(1) National Marine Fisheries Service. Long Beach, États-Unis. Coordonnées de l'auteur principal : Rachael.Wadsworth@noaa.gov, (562) 980-4036

Résumé

Cette présentation donne un aperçu des mesures mondiales relatives aux Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) actuellement en vigueur dans les quatre Organisations Régionales de Gestion des Pêches thonières (ORGP-t) en vue d'étayer les discussions portant sur la cohérence entre les mesures des ORGP-t et la future gestion des DCP. L'utilisation des DCP s'est largement généralisée dans les pêcheries thonières ces vingt dernières années. Les types de DCP sont variables : DCP artificiels ou naturels, dérivants ou ancrés, et pouvant même être équipés de dispositifs de localisation. Toutes les ORGP-t ont recours à des mesures de gestion des pêches, telles que des contrôles des captures ou de l'effort, qui visent à maintenir la pêche à des niveaux soutenable. Ces mesures relatives aux captures ou à l'effort, en contrôlant la pêche, règlementent également la pêche sous DCP. Par exemple, lorsqu'une limite de capture de thon obèse ou d'albacore est atteinte, la pêche sous DCP de ces espèces est fermée. En outre, des fermetures spatio-temporelles limitent aussi la pêche sous DCP. Plus récemment, les ORGP-t ont commencé à adopter des mesures spécifiques aux DCP, qui incluent des exigences en matière de collecte de données, des exigences de marquage, des limites aux DCP en activité et des conceptions permettant de réduire les maillages. Bien que toutes les ORGP-t aient adopté des limites aux DCP en activité, il existe des différences dans l'adoption d'autres mesures, telles que les conceptions permettant de réduire les maillages. Les DCP biodégradables, les limites aux déploiements et les échouages pourraient faire partie des discussions sur la future gestion des DCP.